



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité  
10, rue du Lavoir  
83 340 LE CANNET DES MAURES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en  
exercice : 13

Effectif légal : 7

Ayant pris part à la  
délibération : 12

Date de la convocation :  
5 mai 2026

Visa du contrôle de légalité  
le :

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Cannel des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville de Le Cannel des Maures, sous la Présidence de M. Jean-Luc LONGOUR, Président.

**Présents :** M. Jean-Luc LONGOUR – Président, Mme Nathalie DAVIGNON CASANOVA, MM. Robert BAILE, Ludwig BOUYER, Mmes Claudine GHILLIAZA FALIZE, Marie-Mathilde SEIGNAT, Maëva CHARMONT, Claudine DUDON, Jasmine MORETTI, Gisèle HERIN CANTINIEAU, Yvette GIANTI, Claudie MARIOTTINI

**Avaient donné procuration :**  
Mme Noëlle RAFFAËLLI pouvoir à Mme Claudine DUDON

Codification Nomenclature ACTES : 5.2

SÉANCE EN DATE DU : 13 MAI 2026  
DÉLIBÉRATION N°09/2026

**OBJET : Règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R.123-19 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est tenu d'établir un règlement intérieur afin de préciser les dispositions réglant le fonctionnement interne de son Conseil d'administration, non prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter le Règlement intérieur du CCAS tel qu'annexé .

Le Président,  
Pour extrait certifié conforme,

M. Jean-Luc LONGOUR.

**Vote : unanimité**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Préfecture du Var le ..... 21/05/2016 .....

De la publication le ..... 01/06/2016 .....

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente :

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "LE CANNET DES MAURES" at the top, "CCAS" in the center, and "Var" at the bottom. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp and slightly beyond its boundaries.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.